



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2808

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes 2018 - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2808**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes 2018 - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon adhère à diverses associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour l'exercice des compétences de la collectivité.

Il incombe au Conseil de la Métropole de se prononcer sur les nouvelles adhésions et d'approuver le versement des cotisations correspondantes, tandis qu'en application de l'article 1.18 de la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, le Conseil de la Métropole a délégué à la Commission permanente le soin d'autoriser les renouvellements d'adhésion.

Le présent dossier a pour objet de proposer, pour l'année 2018, l'adhésion à 12 nouvelles associations.

D'autres nouvelles demandes d'adhésion pourront être proposées pour l'année 2018 à un prochain Conseil de la Métropole.

II - Nouvelles adhésions 2018 proposées**1° - Association nationale des élus en charge du sport (ANDES)**

L'adhésion à l'ANDES permettrait à la Métropole de Lyon d'être représentée au sein de cette association reconnue comme un interlocuteur du monde du sport tant au niveau de l'État que de l'ensemble des instances sportives et de disposer d'un droit de vote.

Quarante-six communes de la Métropole ont manifesté leur intérêt pour la proposition 21 : "Développement des coopérations en matière de sport" du pacte de cohérence métropolitain et ont choisi de s'inscrire dans une démarche de partage de moyens, d'expériences et d'initiatives conjointes en matière de sport au sens large, de rationalisation et d'enrichissement de l'offre. Pour atteindre cet objectif, la délégation territoires et partenariats propose à ces communes de développer le réseau spécifique des acteurs du sport.

L'ANDES propose en plus de ses missions principales, des services en ligne grâce à son site internet, des conseils techniques et juridiques en direct et adaptés aux élu(e)s, des dossiers et guides thématiques, une lettre d'information hebdomadaire récapitulant les actualités et les actions de l'ANDES, les contacts des élu(e)s aux sports adhérents.

Missions principales :

- représentation au sein des instances décisionnaires nationales et auprès du mouvement sportif,
- rôle d'expertise sportive auprès des instances d'élus,
- accompagnement des élus dans leur quotidien dans un réseau d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

L'ANDES c'est aussi 4 commissions internes permettant de répondre aux spécificités et aux problématiques territoriales :

- grandes villes et sport professionnel,
- outre-mer,
- sport Ruralité et Montagne,
- intercommunalité.

L'ANDES produit aussi des éléments de réflexion, des documents de travail destinés à aider l'élu(e) dans ses actions quotidiennes en tenant compte de son environnement territorial et local.

Il s'agit de proposer à l'ensemble des élus en charge des sports des 59 communes de bénéficier des ressources de l'ANDES (juridiques, jurisprudence, fiches pratiques sur la gestion des équipements, notes d'information sur les politiques sportives). La Métropole serait adhérente au nom des 59 communes dans le cadre du pacte (fiche 21), chacun des élus aux sports de ces communes pouvant accéder aux services de l'ANDES.

La cotisation s'élèverait à 11 535,30 €

2° - Cellules économiques régionales de la construction d'Auvergne-Rhône-Alpes (CERC AuRA)

La CERC publie des indicateurs utilisés par le plan climat qui permettent notamment de percevoir les évolutions du tissu économique du bâtiment durable et utiles dans la mise en place de la politique "économie circulaire, zéro gaspillage" où les déchets du BTP sont le gisement le plus important sur le territoire. La Métropole a besoin d'indicateurs à l'échelle du territoire qui permettra de contribuer au suivi de l'impact d'actions telles que la plateforme Ecoreno'v qu'elle a mis en place en 2015, visant à la rénovation progressive des logements privés de l'agglomération et dans la continuité de ses actions de transition écologique et énergétique.

La CERC permettrait à la Métropole d'identifier des sources comme les usages de matériaux bio-sourcés qui est une nouvelle exigence réglementaire du plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

La cotisation s'élèverait à 800 €

3° - Département et régions cyclables (DRC)

L'association DRC est fortement mobilisée sur le développement et la promotion des grands itinéraires cyclables nationaux, dont certains axes majeurs, tels que la ViaRhôna, traversent la Métropole.

Sa volonté de développer la pratique du vélo est partagée par la Métropole qui, par délibération du Conseil de la Métropole n° 2016-1148 du 2 mai 2016, s'est engagée à poursuivre sa politique de soutien au développement de la marche et du vélo par la mise en place d'un plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020. Pour atteindre les objectifs poursuivis d'augmentation de la pratique du vélo, ce plan prévoit, notamment, la mise en place de nouveaux services vélo et le développement d'un réseau cyclable de 1 000 kilomètres en 2020.

À noter également que par délibération du Conseil de la Métropole n° 2017-1738 du 6 mars 2017, la Métropole a émis un avis favorable au projet de révision du plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise 2017-2030 adopté par les élus du syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) le 8 décembre 2017. Celui-ci souligne l'intérêt de développer des actions de facilitation et d'encouragement à la pratique de la marche et du vélo.

La cotisation s'élèverait à 5 000 €

4° - EIT Health France

L'association EIT Health permet d'avoir accès à un réseau européen d'acteurs impliqués dans une thématique stratégique pour la Métropole : "vieillir en bonne santé et en restant actif".

Dans sa démarche de structuration et d'animation de l'écosystème e-santé, en recherche de nouveaux dispositifs d'innovation permettant de déployer des solutions à destination de ses citoyens, la Métropole aurait intérêt à adhérer à l'EIT Health. Cette Knowledge innovation community (KIC) recherche d'ailleurs l'implication de plus de collectivités pour promouvoir l'innovation en santé et le vieillir en bonne santé, en lien direct avec certains projets métropolitains :

- Living Lab Santé et médico-social : l'association promeut l'innovation par les usages et les démarches 'Living Lab Santé' comme outil de compétitivité et d'accélération de l'innovation,
- l'activité physique comme vecteur de bonne santé : projet de "Campus sport et santé" sur le Biodistrict de Gerland, application mobile "Sport et Santé" de la ville de Lyon.

La cotisation s'élèverait à 5 000 €

5° - Fonciers en débat (FED)

Cette adhésion aurait pour intérêt de :

- favoriser les échanges entre les spécialistes des nombreuses professions et disciplines qui travaillent sur les thématiques foncières,
- faire progresser les connaissances : favoriser leur diffusion, en particulier à travers la conception rédactionnelle de la revue foncière.

La cotisation s'élèverait à 20 €.

6° - Fédération nationale des comités et organisateurs de festivités (FNCOF)

La FNCOF composée de 2 500 structures et 41 délégations départementales négocie au niveau national des tarifs avantageux au bénéfice de ses adhérents (assurance responsabilité civile avec garanties étendues, remises spécifiques par la SACEM, etc.) et une gamme étendue de services (informations réglementaires utiles aux associations, formations, etc.).

L'adhésion de la Métropole viendrait en appui du "Centre de ressources sur la vie associative" et donnerait capacité à accéder aux services nombreux de la fédération.

La cotisation s'élèverait à 500 €.

7° - Industrial urban cybersécurité des systèmes industriels (IU CYBER)

La Métropole opère de nombreux systèmes industriels (eau, assainissement, traitement des déchets, voirie, etc.) soumis pour certains à la loi de programmation militaire obligeant la Métropole à mettre en place des mesures de protection.

La sécurité et la cyber-sécurité font également partie des nouvelles priorités du programme de développement économique 2016-2021.

L'adhésion à l'association permettrait :

- d'avoir une meilleure connaissance des risques cyber et des solutions existantes,
- de partager avec les opérateurs de systèmes industriels des informations, bonnes pratiques et retours d'expériences,
- de partager avec les fournisseurs de solutions sur les problématiques rencontrées et les solutions à développer,
- de mettre en place des projets d'expérimentation avec d'autres membres de l'association,
- de définir une posture Métropole sur les risques cyber et prendre du recul par rapport aux recommandations de nos délégataires,
- de favoriser la montée en compétence du personnel de la Métropole traitant de ces sujets,
- de démontrer à l'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information (ANSSI), que la Métropole prend des compétences sur ce sujet.

La cotisation s'élèverait à 5 000 €.

L'adhésion s'accompagne de la désignation de représentants du Conseil au sein du conseil d'administration de l'association.

L'association comprend des membres fondateurs avec droit de vote, des membres avec droit de vote, des membres bienfaiteurs et des membres d'honneur. Trois collèges composent les membres avec droit de vote :

- le collège des opérateurs de systèmes industriels et urbains,
- le collège des fournisseurs et intégrateurs de solutions de cybersécurité des systèmes industriels et urbains,
- le collège des organismes académiques et de recherche.

L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association à quelque titre que ce soit.

Le conseil d'administration est constitué des membres fondateurs, qui siègent tous statutairement au conseil d'administration, et de membres avec droit de vote élus lors de l'assemblée générale pour représenter les 3 collèges au conseil d'administration.

La Métropole est sollicitée pour intégrer le conseil d'administration de l'association comme membre fondateur et bénéficiaire ainsi automatiquement d'un représentant au conseil d'administration, celui-ci pouvant avoir un suppléant. Le statut de membre fondateur est conditionné à l'engagement de verser annuellement une cotisation dont le montant est déterminé par l'assemblée générale.

Il est donc proposé au Conseil de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association.

8° - Lyon cargo rail express (LYON CAREX)

L'association développe une activité de lobbying et de promotion du développement de l'activité fret de l'aéroport de Lyon par lignes à grande vitesse.

En reprenant son adhésion, la Métropole ferait part de son intérêt et de son soutien à cette thématique au titre du développement de l'attractivité de la plateforme aéroportuaire lyonnaise.

La cotisation s'élèverait à 1 000 €.

9° - Pôle en scènes

Le réseau soutient le développement de structures locales d'aide à la vie associative, accompagne ses acteurs et crée des mises en synergies sur l'ensemble du territoire.

L'adhésion est cohérente avec les orientations nouvelles sur la vie associative et donnera accès à la banque d'informations et de services.

La cotisation s'élèverait à 0 € (gratuite).

10° - Réseau national des maisons des associations (RNMA)

Le réseau soutient le développement de structures locales d'aide à la vie associative, accompagne ses acteurs et crée des mises en synergies sur l'ensemble du territoire.

L'adhésion est cohérente avec les orientations nouvelles sur la vie associative et donnera accès à la banque d'informations et de services.

La cotisation s'élèverait à 579 €.

11° - Ville et aménagement durable (VAD)

Les relations entre la Métropole et l'association VAD porteraient sur 2 points :

- participation d'agents de la Métropole aux formations dispensées par VAD,
- saisine de *Ville et aménagement durable* via l'Agence locale de l'énergie et du climat pour avis, à chaque révision des référentiels "habitat et bureau durable". L'association propose des formations pour la construction et l'aménagement de demain. En 2017, 7 formations ont été proposées.

La cotisation s'élèverait à 1 500 €.

12° - Via Trajectoire (Club utilisateurs)

Via Trajectoire est un portail internet sécurisé de demande en ligne d'admission du public en établissements médico-sociaux. Il associe les agences régionales de santé de 21 régions et leurs conseils départementaux.

L'adhésion au club des utilisateurs permet de bénéficier de l'échange de pratiques et de l'accompagnement, de faire remonter les dysfonctionnements via un logiciel métier et de faire des demandes d'évolution du portail Via Trajectoire. L'adhésion est indispensable à l'utilisation du site.

La cotisation s'élèverait à 50 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par : "Le présent dossier ...", lire :

"l'adhésion à 11 nouvelles associations"

au lieu de :

"l'adhésion à 12 nouvelles associations".

- Dans l'exposé des motifs, supprimer le paragraphe "**9° - Pôle en scènes**" et remplacer :

- "**10° - Réseau national des maisons des associations (RNMA)**" par "**9° - Réseau national des maisons des associations (RNMA)**",

- "**11° - Ville et aménagement durable (VAD)**" par "**10° - Ville et aménagement durable (VAD)**",

- "**12° - Via Trajectoire (Club utilisateurs)**" par "**11° - Via Trajectoire (Club utilisateurs)**".

- Dans le 1°, a) du dispositif, lire :

"l'adhésion de la Métropole aux 11 associations susmentionnées"

au lieu de :

"l'adhésion de la Métropole aux 12 associations susmentionnées".

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'adhésion de la Métropole aux 11 associations susmentionnées,

c) - le versement, pour l'année 2018, des cotisations correspondantes pour un montant total de 30 984,30 €

2° - Désigne madame Fouziya BOUZERDA en tant que titulaire, et madame Nathalie FRIER en tant que suppléant, pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'association IU Cyber.

3° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à ces adhésions.

4° - Les dépenses de fonctionnement seront prélevées sur les crédits inscrits, pour l'exercice 2018 :

- au budget principal : opération n° 0P28O2303 - compte 6281 - fonction 01 pour un montant de 25 984,30 €,
- au budget annexe des eaux : opération n° 1P28O2303 - chapitre 011 - fonction 01 pour un montant de 5 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.

.